



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 070-247000755-20260428-D2026_052-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 avril 2026

Conclusion de l'acte authentique de vente relatif aux parcelles B 571 et B 572 situées à la ZAC des Sept Chevaux

DÉLIBÉRATION

N° 2026-052

En exercice : 37
Titulaires présents : 33
Suppléant : 1
Pouvoirs : 3
Absents : 3
Nombre de votants : 37

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal de Luxeuil-Les-Bains 70300 sur convocation adressée par le Président le vingt-et-un avril dernier.

Le Conseil Communautaire nomme Marie-Hélène Daval secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine BAVARD			Hassan EL BOUCHEHATI			Éric PETITJEAN		
Jérôme BERNARD	POUV	Michel CALLOCH	Sophie EL OMRI			Sébastien RICHARDOT		
Joël BRICE			Cédric FAIVRE			Catherine SALFRANC		
Frédéric BURGHARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Alain SCHELLE		
Michel CALLOCH			Marie-Christine FRICHET			Yves SIMONIN		
Christian CHAMAGNE	SUPP	Isabelle AUGIER	Sylvie GAVOILLE			Nathalie SIRVEAUX		
Roland CHAMAGNE			Philippe GÉRARD			Justine TACLET		
Jean-Luc DAVAL			Bernard GIRE	POUV	Roland CHAMAGNE	Daniel TONNA		
Marie-Hélène DAVAL			Loïc LABORIE			Guillaume VILLEQUEZ		
Jacques DESHAYES			Christophe LEJEUNE			Anne-Lise VINCENT	POUV	Martine BAVARD
Véronique DEVOILLE			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Emilien MONNEY					
Dominique DUCHANOIS			Nicolas NURDIN					

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° D2020-035 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 09 juillet 2020 portant élection du Président selon le procès-verbal de l'élection au titre de la précédente mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n° D2020-044 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président, et notamment celles relatives à l'aménagement et à la commercialisation des ZAC au titre de la précédente mandature 2020-2026 ;

Vu la délibération n° D2026-016 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 30 mars 2026 relative à l'élection du Président au titre de la mandature 2026-2032 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau Communautaire de la CCPLx en date du 30 mars 2026 au titre de la mandature 2026-2032 ;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale des parcelles 553 et 555 de la section 0B du cadastre de la Commune de Luxeuil-les-Bains émis en date du 22 janvier 2026 par le Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction départementale des Finances Publiques du Doubs ;

Vu le plan de bornage et de division initial réalisé en date du 02 avril 2025 relatif aux parcelles 571 et 572 de la section 0B du cadastre de la Commune de Luxeuil-les-Bains et modifié en date du 03 février 2026 suite à la subdivision du lot 12/13 en deux lots distincts ;

Vu le lot 12 situé à la ZAC des Sept Chevaux à Luxeuil-les-Bains, sur les parcelles nouvellement cadastrées 571 et 572 section 0B ;

Vu la conclusion du compromis de vente en date du 12 février 2026 entre la CCPLx, représentée par Monsieur Jacques DESHAYES, Président au titre de la précédente mandature 2020-2026, et la Société dénommée PODA-GEST, représentée par Monsieur David COURTOY, gérant et associé, concernant la cession du lot 12 situé à la ZAC des Sept Chevaux à Luxeuil-les-Bains, sur les parcelles nouvellement cadastrées 571 et 572 section 0B, pour une surface totale de 4 416 m² et un prix de vente total s'élevant à 123 676,00 euros hors taxes soit 148 411,20 euros toutes taxes comprises ;

Considérant l'activité économique implantée qui consiste à louer des espaces de stockage sécurisés destinés aux professionnels et particuliers ;

Considérant l'intérêt pour la CCPLx, au regard de sa compétence en développement économique, d'appuyer le développement des entreprises locales, le maintien et la création d'emplois par la poursuite de la vente définitive des deux parcelles susvisées à la Société PODA-GEST ;

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Approuve la vente définitive des parcelles nouvellement cadastrées 571 et 572 section 0B du cadastre de la Commune de Luxeuil-les-Bains à la Société PODA-GEST ;
- Approuve la désignation de Maître Marie-Paule DURGET, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial et dénommée « Marie-Paule DURGET, Jean-Philippe BINDA et Marion LAURENT, notaires associés » pour rédiger l'acte authentique de vente correspondant ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit acte authentique de vente, ainsi que tous les documents afférents à la présente délibération ;
- Décide d'inscrire la recette correspondante au budget annexe ZAC Les 7 Chevaux, à l'article 7015.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES